

Dons de cinq décorations militaires et d'un office de procureur de l'amirauté dans le district de Marennes, qui envoie aussi 1500 soldats, lors de la séance du 3 floréal an II (22 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Dons de cinq décorations militaires et d'un office de procureur de l'amirauté dans le district de Marennes, qui envoie aussi 1500 soldats, lors de la séance du 3 floréal an II (22 avril 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) p. 156;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_27893_t1_0156_0000_4

Fichier pdf généré le 30/03/2022

de la Ferté [qu'en ce moment il envoie au tribunal criminel de Chalon], des poignards, des lettres contre-révolutionnaires, 250 marcs d'argenterie, provenant des spoliations de cette ci-devant abbaye (1).

Enfin, on a trouvé dans ses papiers un état de 24,000 liv. et 29 marcs d'argenterie, excédant la déclaration faite à la Convention (2).

Renvoyé au comité de sûreté générale (3).

29

L'agent national du district de Marennes envoie 5 décorations militaires et une déclaration du citoyen Veillon, qui fait don à la République d'un office de procureur de la ci-devant amirauté, liquidé à la somme de 201 liv. 16 s. 8 deniers.

Il annonce que mille jeunes guerriers de ce district viennent de partir pour être incorporés dans l'armée du Rhin, et que 500 autres se rendent à Rochefort pour servir la République sur ses vaisseaux (4).

30

Les administrateurs du district de Montpellier, dans une adresse énergique, félicitent la Convention d'avoir livré au glaive de la loi les scélérats pour qui le bonheur du peuple n'était qu'un vain mot, et les vertus une chimère. Ils disent que, dans le tems où ces monstres se proposoient de consommer leurs complots, d'exécrables manœuvres ont été employées pour affamer leurs concitoyens, et dont ils croient que le complot étoit lié aux projets que la vengeance nationale a renversés.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de sûreté générale (5).

[Montpellier, 25 germ. II] (6).

« Représentants,

Des hommes qui avaient le génie du crime, et les avances de la popularité avaient tramé, dans la profondeur de leurs âmes corrompues, la perte de la République. Vous leur avez oté le masque, vous les avez traduits à ce tribunal que sa sévère justice et son immuable impartialité rendront célèbres dans les annales de la Révolution, et bientôt la justice nationale a frappé ceux pour qui le bonheur du peuple n'était qu'un vain mot; et la vertu, une chimère. Vous avez donc encore une fois sauvé la République.

Débris impurs de quatorze siècles de despotisme, ennemis ouverts de la révolution, traîtres

qui nous servîtes pour nous tromper, cessez au moins de nourrir vos criminelles espérances. Les Catilina modernes ont expié leurs crimes. La vertu du peuple est là pour opposer à vos forfaits une barrière insurmontable, la force du peuple vous environne, le génie des législateurs vous surveille, l'œil perçant du Comité de salut public vous devine, la roche tarpeyenne vous attend.

Législateurs, au moment que vous frappez les plus dangereux ennemis de la patrie, par une coïncidence qui ne peut nous surprendre, une conspiration infâme se machinait dans les murs de Montpellier, pour affamer le peuple. Des aristocrates faisaient réduire en biscuit les farines dont ils disposaient, et les récélaient pour les soustraire à la circulation. Le tribunal a vu les preuves qu'ils correspondaient avec les émigrés, et que d'accord avec eux, ils réservaient des approvisionnements d'us au peuple, pour nourrir les infâmes espagnols qu'ils appelaient parmi nous de leurs vœux liberticides, et il les a frappés du glaive de la loi.

Législateurs de la France, poursuivez votre glorieuse carrière, fondez la durée de la République sur la morale du gouvernement, et le bonheur des citoyens sur l'estime de toutes les vertus.

Le peuple reconnaissant parce qu'il est juste, la postérité, toujours impartiale, vous assureront la place que le génie seul n'obtient point, et que la conscience publique ne refuse jamais à la vertu.

Représentants du peuple, vous avez mis la justice, la vertu, la probité à l'ordre du jour; c'est exprimer le sentiment unanime de tous les républicains sincères, de tous les fonctionnaires irréprochables.

Gloire à la Montagne, aux comités sauveurs de la patrie, aux représentants vertueux du premier peuple vraiment libre.»

LAMBERT (présid.), ESTÈVE, SAINTPIERRE, ROQUEPLANE, ANGEAU, CAUVAT, MOLINEY, THOMAS, BANCAL, THOMAS, FAREL, LARMAUD aîné, LANGLADE [et 1 signature illisible].

31

L'agent national près le district de Compiègne annonce à la Convention que des biens d'émigrés, estimés 17,253 livres, ont été vendus 103,705 livres.

Insertion au bulletin (1).

32

La société populaire séante à Baye (2), département de la Nièvre, applaudit aux décrets émanés par la Convention nationale, et parti-

(1) P.V., XXXVI, 50.

(2) Bⁱⁿ, 3 flor. (1^{er} suppl¹).

(3) P.V., XXXVI, 50. Pas de détails plus intéressants dans F¹.

(4) P.V., XXXVI, 51 et 227. Bⁱⁿ, 10 flor. (2^e suppl¹). Charente-Maritime.

(5) P.V., XXXVI, 51. Bⁱⁿ, 4 flor.; Audit. nat., 579; M.U., XXXIX, 91; Débats, n° 584, p. 84.

(6) C 302, pl. 1091, p. 20.

(1) P.V., XXXVI, 51. Bⁱⁿ, 3 flor.; Mont., XX, 295; J. Paris, n° 479; J. Perlet, n° 579; M.U., XXXIX, 59.

(2) Erreur du P.V. il ne s'agit pas d'un nom de lieu, mais de la Société placée sous le patronage de Bayle, séante à Bazolles et La Collancelle.